

Sägemehl splitter

Eclats de sciure

In dieser Ausgabe / Dans cette édition

- + Communications
- + Wir gratulieren / Félicitations
- + Versammlungsberichte
- + Fête à venir / Kommende Anlässe



108. Oberaargäuisches Schwingfest in Grafenried
Käser Remo - Wenger Kilian (1. Gang)

Communications

Procès-verbal de l'assemblée des délégués de l'association fédérale de lutte suisse du 9 et 10 mars à Meiringen BE

Lieu : Salle de gymnastique Pfrundmatte, 3860 Meiringen BE

Présidence : Président Markus Lauener, Bönigen BE

Procès-verbal : Secrétaire Rolf Lussi, Seuzach ZH

Ordre de jour samedi

1. Salutations et appel
2. Election des scrutateurs et du bureau de vote
3. Communications
4. Procès-verbal de l'AD du 3 et 4 mars 2018 à Hochdorf (LU)
5. Présentation des comptes
 - 5.1 Comptes annuels de l'AFLS 2018
 - 5.2 Fond de soutien 2018
 - 5.3 Fond Unspunnen Dr. Max Beer-Brawand 2018
 - 5.4 Comptes annuels du journal 2018
6. Fixation de la cotisation annuelle 2019 et approbation du budget 2019
7. Rapports annuels et rapport de gestion
 - 7.1 Rapport annuel de l'Obmann
 - 7.2 Rapport annuel du chef technique
 - 7.3 Rapport annuel du chef technique des jeunes
 - 7.4 Rapport de gestion du journal
8. Elections
 - 8.1 Membre de la commission de publicité (ass. régionale bernoise)
 - 8.2 Réviseur des comptes de l'AFLS (ass. régionale bernoise)
 - 8.3 Election d'un membre de la commission publicité (ass. régionale bernoise)
 - 8.4 Election des membres de la commission de recours publicité (jusqu'à ce jour)
 - 8.5 Election d'un réviseur de comptes de l'AFLS (ass. régionale bernoise)
9. Approbation de la révision partielle des statuts de l'ARLS
10. Propositions selon l'article 5.4 des statuts
11. Communications du CC/secrétariat général
12. Honorariats
 - 12.1 Honorariat des membres méritants de la caisse de secours
 - 12.2 Honorariat des membres méritants de l'AFLS
 - 12.3 Nomination des nouveaux membres honoraires

Honorariats durant le repas du soir (entre le plat principal et le dessert):

Honorariat « Vainqueur de catégorie JFLE 2018 Landquart »

Honorariat « Révélation de l'année 2018 »

Honorariat « Vainqueur du classement annuel 2018 »

Ordre de jour dimanche

13. Salutations et appel
14. Proposition du CC de l'AFLS
 - 14.1 Approbation des modifications du règlement technique
 - 14.2 Nouveau moyen de communication / Newsletter / suppression du journal des lutteurs
 - 14.3 Suppression du bureau de l'AD
 - 14.4 Approbation de la révision partielle des statuts de l'AFLS
15. Rapport intermédiaire de la FFLS 2019 Zoug
16. Rapport final de la JFLE 2018 Landquart
17. Divers

1. Salutations et appel

L'AD de cette année a été convoquée conformément selon l'article 5 des statuts. L'ordre de jour a été publié en allemand et en français dans l'édition N° 1 du journal des lutteurs du 8 janvier 2019.

Au point 8 « élections », les réélections des membres actuels de la commission publicité et de la commission de recours publicité ont été oublié par mégarde. Le président propose que les réélections soient rajoutées dans ce procès-verbal selon l'ordre de jour de la page 1. L'assemblée confirme le complément du point 8, élections, à l'unanimité. L'AD 2019 se déroulera donc avec l'ordre du jour modifié.

Certains invités, rois de la lutte, anciens Obmanns et membres honoraires sont salués personnellement dont Christoph Ammann, Conseiller d'Etat du canton de Berne.

Excusés

En informant qu'il y a plusieurs personnes excusées, Markus mentionne notamment celle de la conseillère fédérale Viola Amherd.

Droits de vote total présents : 223 / Invités = 60

Majorité absolue : 112 / Majorité des 2/3 : 149

2. Election des scrutateurs et du bureau de vote

a) Scrutateurs pour les votes à mains levées et les élections

Le président de l'AD propose les scrutateurs suivants qui sont élus à l'unanimité: Jérémy Schuwey (ARLS), Reinhard Jossen (BKSV), Michael Saner (NWSV), Daniel Bachmann (NOSV) et René Schelbert (ISV)

b) Membres du bureau de vote (en cas de votes à bulletins secrets)

Les membres du bureau de vote sont également élus à l'unanimité :

Président Jakob Aeschbacher (BKSV), Beat Kocher (BKSV), Guido Bucher (ISV), Ruedi Studerus (NOSV), Urs Lanz (NWSV) et Simon Renaud (ARLS).

Les scrutateurs et les membres du bureau de vote sont élus pour les deux jours.

3. Communications

Simon Schmid, président du CO de l'AD 2019 souhaite à l'Assemblée la cordiale bienvenue ici à Meiringen.

4. Procès-verbal de l'AD du 3 et 4 mars à Hochdorf

Le procès-verbal de l'AD du 3-4 mars 2018 à Hochdorf a été rédigé par Rolf Lussi de façon irréprochable et dans les délais impartis. Le CC a traité le procès-verbal lors de sa séance du 17 avril 2018. Par la suite, une version courte a été publiée dans les éditions du journal des lutteurs N° 15 à 18 / 2018. La version française a été publiée dans les éditions du journal des lutteurs N° 20 à 23 / 2018. L'Assemblée accepte le procès-verbal à l'unanimité.

5. Présentation des comptes

Markus Lauener rappelle que tous les comptes étaient publiés dans le journal des lutteurs N° 9 du 5 mars 2019. Peter Achermann, responsable du dicastère des finances présente les comptes de l'exercice 2018 à l'assemblée et en donne ses explications.

5.1 Comptes annuels de l'AFLS 2018

Les comptes annuels se sont clôturés avec un bénéfice de CHF. 23'711.27. La fortune de l'association au 31.12.2018 s'élève à CHF 2'099'114.24.

5.2 Fond de soutien 2018

En 2018, des contributions pour des projets de locaux de lutte ainsi que des dons divers d'une valeur totale de CHF 45'000.00 ont été versés, ce qui a pour conséquence une diminution de fortune de CHF 36'444.80. L'état de la fortune au 31.12.2018 s'élève à CHF 198'983.95.

5.3 Fond Unspunnen Dr. Max Beer-Brawand 2018

Pour le Fond Unspunnen, différentes entrées ainsi que des intérêts ont pu être réalisés par une contribution de la fondation du Dr. Max-Ber-Brawand. La fortune au 31.12.2018 s'élève à CHF 168'541.85. Le réviseur des comptes Frédy Aubert donne lecture du rapport et propose à l'assemblée d'accepter les comptes annuels tels que présentés et d'en donner décharge au comité central et au caissier. Les comptes annuels 2018 sont votés séparément. Ils sont acceptés par l'assemblée à l'unanimité. Les Fonds sont également approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

5.4 Comptes annuels du journal 2018

Les postes détaillés étaient publiés dans le journal des lutteurs N° 7 du 28 février 2018. Les comptes annuels se clôturent avec une perte de CHF 191'660.29. L'exercice annuel 2018 se termine avec CHF 52'939.71 de plus que budgétisé. Les comptes démontrent une fortune actuelle de CHF 104'069.18. Basé sur la réduction du budget 2019 qui prévoit une perte de CHF 46'420.00, il restera un capital propre d'environ CHF 57'600.00 après l'arrêt du journal. Sans la suppression du journal une perte annuelle de CHF 121'360.38 serait à compter à la fin 2019 et les comptes présenteraient une somme négative de CHF 17'291.20.

La fortune restante après la suppression du journal sera redistribuée selon le règlement de la gestion du journal aux trois associations, l'association fédérale de lutte suisse, l'association fédérale de Hornuss et l'association fédérale des Yodleurs. Le réviseur des comptes Hansueli Langenegger confirme l'excellente tenue des comptes. Il propose à l'assemblée d'approuver les comptes du journal tels que présentés. Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

6. Fixation de la cotisation annuelle 2019 et acceptation du budget 2019

Les personnes avec droit de vote acceptent à l'unanimité la conservation de la cotisation annuelle à CHF 20.00 par délégué. Basé sur cette décision, Peter Achermann présente le budget 2019 aux délégués :

Caisse principale

Produits	CHF 1'099'850.00
Dépenses	CHF 1'087'300.00
Bénéfice	CHF 12'550.00

Le budget 2019 est approuvé à l'unanimité sans autre question par l'assemblée.

7. Rapports annuels

7.1 Rapport annuel de l'Obmann

Paul Vogel donne lecture de son rapport dans une version courte. Le rapport complet et détaillé a été publié dans le journal des lutteurs N° 7 du 19 février 2019. Dans l'année écoulée cinq membres honoraires fédéraux et membres méritants des associations régionales nous ont quittés : Walter Moser, Wichtrach; Walter Moos, Zug; Hans Fuhrer, Hasliberg; Gilbert Clerc, Froideville und Christian « Hitsch » Jäger, Dornach. Nous avons dû aussi faire nos adieux au roi de la lutte Rudolf Hunsperger.

7.2 Rapport annuel du chef technique

Samuel Feller présente un résumé de son rapport annuel de la saison de lutte 2018. Le rapport complet et détaillé a été publié dans le journal des lutteurs N° 8 du 26 février 2019. En 2018/2019 la commission technique a mis l'accent sur les projets suivants : « manuel de lutte », « règlement technique », « soutien de la commission publicité » et les préparatifs pour la FFLS 2019. Au total 28 cours ont été donnés aux jurés afin de les préparer au mieux pour leur engagement sur les ronds de sciure. Une attention particulière doit être observée pour le recrutement des jurés.

7.3 Rapport annuel du chef technique des jeunes

Le rapport annuel du chef technique des jeunes, Andreas Betschart a été publié dans le journal des lutteurs N° 9 du 5 mars 2019. Le point culminant de cette saison était la 5ème journée fédérale des lutteurs Espoirs 2018 à Landquart. Nous félicitons chaleureusement les vainqueurs des catégories. Il s'agit de Yanik Bucher année 2003, Romain Collaud année 2002 et Adrian Walther année 2001.

7.4 Rapport de gestion du journal

Des informations concernant le rapport de gestion du journal se trouvent également dans l'organe de publication des associations « Lutte suisse » « Hornuss » et Yodleurs » N° 9 du 5 mars 2019. Le président Adrian Schär n'a pas de complément d'information et il n'y a aucune question du côté de l'assemblée. Ce rapport annuel ne doit pas être soumis au vote.

8. Elections

Comme expliqué en début d'assemblée, la réélection du responsable de la commission publicité, l'élection des membres de la commission publicité, la réélection des membres de la commission de recours publicité ainsi qu'un nouveau vérificateur sont à l'ordre du jour.

8.1 Election du responsable de la publicité (jusqu'à ce jour)

Rolf Gasser (BKSV) est confirmé à l'unanimité par l'assemblée.

8.2 Election des membres de la commission de la publicité (jusqu'à ce jour)

Le mandat de 3 ans de Jean-Christian Althaus (ARLS) est arrivé à son échéance. Jean-Christian se met à disposition pour un nouveau mandat et il est élu à l'unanimité par l'assemblée.

8.3 Election d'un membre de la commission publicité (association régionale bernoise)

Ueli Stoller a donné sa démission de la commission de la publicité et de ce fait l'association régionale bernoise doit proposer un nouveau membre pour cette commission. Peter Holzer de Frauenkappelen est élu à l'unanimité par l'assemblée.

8.4 Election des membres de la commission de recours publicité (jusqu'à présent)

Marcel May (NOSV), Alois Isenegger (ISV) et Martin Bärtschi (NWSV) se mettent à disposition pour un nouveau mandat et sont élus à l'unanimité.

8.5 Election d'un réviseur des comptes de l'ARLS (association régionale bernoise)

Selon le tournus, Frédy Aubert (Morat) quitte son poste de réviseur de compte pour l'ARLS après six d'activité. Le successeur est proposé par l'association régionale bernoise. Stefan Sempach (Uetendorf) est élu également à l'unanimité par l'assemblée.

9. Approbation de la révision partielle des statuts de l'ARLS

L'association romande de lutte suisse a révisé ses statuts et ces derniers ont été approuvés lors de son assemblée des délégués. Conformément aux règlements, les statuts des associations régionales doivent être approuvés par l'AD. Les nouveaux statuts de l'ARLS sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée selon les recommandations du CC.

10. Propositions selon l'article 5.4 des statuts

Aucune proposition selon l'article 5.4 des statuts n'a été enregistrée.

11. Communications du CC/secrétariat général

Informations de la commission antidoping, déroulement procédé lors d'un cas de dopage

Marcel May, responsable de la commission antidoping de l'AFLS explique comment un procédé contre un athlète testé positif se déroule. Conclusion : l'AFLS et la commission antidoping n'ont aucune influence sur le déroulement du procédé après un contrôle de dopage positif. Marcel souligne que la prévention antidoping nous concerne tous ! Cela doit être une priorité à nous tous que de garder la lutte suisse absolument saine et exempte de dopage.

12. Honorariats

12.1 Honorariat des membres méritants de la caisse de secours de l'AFLS

Markus Burtscher, président de la caisse de secours, informe qu'il n'y a pas d'honorariat pour la caisse de secours cette année. Le conseil d'administration de la caisse de secours renoncera aussi dans le futur aux honorariats dans le cadre habituel.

12.2 Honorariat des membres méritants de l'AFLS

Paul Vogel se charge de l'honorariat des membres méritants et fait une revue rapide sur les activités de ces membres : Rolf Eicher a fourni durant de nombreuses années énormément de photos pour le calendrier de la lutte. Thomas Staub et Christoph Grab (démissionnaires dans la CT des jeunes lutteurs dans leur association) qui se sont investi avec un travail important pour notre relève, et Frédy Aubert (six ans comme réviseur de l'AFLS). Au nom de l'association, Paul Vogel exprime encore une fois sa gratitude pour leur formidable contribution.

12.3 Nomination des nouveaux membres honoraires

Paul Vogel prend la parole et fait une revue de la carrière sportive et sur le parcours des camarades proposés. Dans le rang de nouveau membre honoraire fédéral sont accueillis : Ueli Stoller (BKSV), Alois Zurfluh jun. (ISV), Silvio Hungerbühler (NOSV), Martin Dubler (BKSV), Hansruedi Hauser (NOSV), Markus Walther (BKSV), Armin Bucher (ISV) et Ueli Steffen (BKSV). Sur recommandation de Markus Lauener les camarades proposés sont acceptés par applaudissements dans le rang des membres honoraires. Markus Lauener annonce que le but de la journée a été atteint et clôture ainsi la première journée d'assemblée à 18h55.

Honorariats durant le repas du soir (entre le plat principal et le dessert):

Honorariat « vainqueur de catégorie JFLE 2018 Landquart »

Res Betschart, chef technique des jeunes honore les trois lutteurs espoirs Yanik Bucher (2003, NWSV), Romain Collaud (2002, ARLS) et Adrian Walther (2001, BKSV) pour leurs performances formidables lors de la JFLE 2018 avec l'honorariat des « Vainqueurs de catégorie JFLE 2018 Landquart ».

Honorariat de la « Révélation de l'année 2018 »

Lario Kramer de l'association romande a fait une saison impressionnante et reçoit de la part du chef technique Samuel Feller l'honorariat de la « Révélation de l'année 2018 ».

Honorariat « vainqueur du classement annuel 2018 »

Samuel Giger a lutté durant toute la saison à un niveau constant élevé et a terminé les six fêtes à couronnes auxquelles il a participé au premier rang. Pour cette extraordinaire performance, Samuel Giger reçoit l'honorariat du « Vainqueur du classement annuel 2018 » remis par Manuel Rösli, chef de la rédaction du « Schlussgang ».

Dimanche, 10 mars 2019, deuxième jour d'assemblée

13. Salutations et appel

Appel dimanche

Total droits de vote présent : 230 / Invités = 50

Majorité absolue : 116 / Majorité des 2/3 : 154

Le président procède à l'appel des scrutateurs et des membres du bureau de vote et constate que les représentants sont présents.

14. Propositions du CC de l'AFLS

14.1. Approbation des modifications du règlement technique

Le règlement technique a été révisé par la commission technique fédérale et mis à jour.

Le président de l'AD explique la procédure ; les changements sont présentés et votés :

- Les articles qui ne sont pas modifiés et pour lesquels il n'y a pas de demandes de changement de la part de l'assemblée, reste en vigueur sans votation
- S'il n'y a ni discussion ni demande de modifications, l'article est considéré comme accepté sans votation
- S'il y a des discussions ou des demandes de modifications complémentaires concernant un article, l'article est voté directement après la discussion
- A la fin de la discussion, une votation finale pour l'acceptation du règlement technique est faite.

Pour des modifications concernant le règlement technique, la majorité simple est appliquée. L'assemblée est d'accord avec la procédure proposée. Markus Lauener passe la parole à Samuel Feller pour les explications. Samuel Feller présente point par point les modifications du règlement technique.

Article 5, c); culottes de lutte foncés et claires

Le membre honoraire Ueli Stucki propose que les culottes de lutte foncés et claires sont utilisées à toutes les fêtes de lutte et pas seulement aux fêtes de lutte à couronnes ou aux fêtes à caractère fédérale. Lors de la votation, 53 participants d'expriment en faveur de la requête d'Ueli Stucki et 168 ayants droit de vote soutiennent la version de la CT. La requête d'Ueli Stucki est de ce fait rejetée.

Article 13; Attribution des notes

Les membres honoraires Jimmy Martinetti et Jean-Pierre Häni soumettent la proposition qu'une passe perdue doit être notée avec 8.25 ou 8.50 et une passe nulle avec 8.75 et 9.00.

Cette façon de noter doit différencier davantage et pousser à une lutte plus offensive et attractive. Samuel Feller répond que cette proposition a été rejetée après discussion par la CT.

Le membre honoraire Bruno Stofer propose de son côté que les notes de sanctions doivent être clairement réglés et explicitement mentionnés dans le règlement technique. Il propose aussi qu'un lutteur qui continue à avoir une attitude antisportive peut être exclu de la compétition ou peut être rayé du classement (Art. 10 al. c).

La proposition Martinetti/Häni est rejetée par l'assemblée avec 31:174 voix. Le membre honoraire Ernst Schläpfer fait remarquer que les deux propositions de Bruno Stofer doivent être traitées séparément. La proposition concernant l'art. 10 alinéa c est rejetée avec 62:153 voix. La proposition concernant le/la règlement/règlementation clair/e des notes de sanctions est également rejeté/e avec 72:133. Il n'y a plus d'autres demandes. Le règlement technique révisé est accepté lors du vote final par une grande majorité et seulement trois voix contre.

Important: Selon article 21 le nouveau règlement technique entre en vigueur seulement au 1er janvier 2020 !

Avant de passer aux requêtes 14.2, 14.3 et 14.4, Markus Lauener donne quelques informations concernant l'organisation. Lors de l'assemblée de délégués 2018, le CC a reçu la mission de présenter une nouvelle solution de communication lors de l'AD 2019 et de procéder à une révision partielle des statuts de l'AFLS. Le CC s'est posé beaucoup de question sur les sujets « nouvelle solution de communication » et « suppression du bureau de l'AD » et a présenté ses idées aux fonctionnaires lors de la séance plénière en avril 2018 et aux membres honoraires lors de la séance d'information en octobre 2018. Les deux requêtes ont une influence directe sur les statuts. De ce fait, Markus Lauener propose la procédure suivante pour traiter les propositions suivantes :

- La première proposition « 14.2 nouvelle solution de communication » est présentée par le CC et ensuite la discussion est ouverte.
- Ensuite cette requête sera votée.
- Etant donné que cette requête a un impact direct sur les statuts la majorité des deux tiers est proposée.
- Concernant la deuxième proposition « 14.3 suppression du bureau de l'AD » il est procédé de la même façon.
- Présentation par le CC avec discussion par la suite.
- Votation avec la majorité des deux tiers.
- Après les deux votations la volonté fondamentale de l'assemblée est claire et ne sera plus discutée.
- Dans une troisième et dernière étape, sous le point « 14.4 acceptation de la révision partielle des statuts AFLS » la décision finale pour la mise en application formelle des décisions sur les propositions dans des statuts. Lors de la votation concernant l'acceptation des statuts une majorité des deux tiers des voix est nécessaire.

L'assemblée est d'accord avec la procédure proposée.

14.2. Nouvelle solution de communication / Newsletter / Suppression du journal

Le responsable de la communication Hanspeter Rufer explique encore une fois les points les plus importants concernant le journal des lutteurs. La nouvelle newsletter « éclats de sciure » doit paraître au moins une fois par mois et en plus en édition spéciale, par exemple avec des informations, rapports annuels et comptes concernant l'AD ou alors des éditions spéciales pour la FFLS, la fête du Kilchberg et d'Unspunnen etc. Des éditions sont disponibles dans Extranet en allemand et en français, envoyées par email avec un lien et sont également disponibles sur le site de l'AFLS.

Le CC soutient cette solution à l'unanimité et soumet la proposition suivante:

La nouvelle forme de communication au moyen d'une newsletter et sur le site est à approuver telle que présenté.

Dominique Werlen, président de l'ARLS soutient la proposition du CC et recommande à l'assemblée d'accepter ce nouveau moyen de communication. 194 ayants droit de vote sont d'accords avec la proposition, huit s'expriment contre. Le total des voix se monte à 202 et la majorité des deux tiers se situe de ce fait à 135 voix. La proposition du CC est donc acceptée et la nouvelle forme de communication avec newsletter et site internet est approuvée.

14.3. Suppression du bureau AD

L'Obmann Paul Vogel explique que lors de l'AD AFLS 2020 à Pratteln il va y avoir beaucoup de changements. Le comité central est d'avis que le moment est venu de d'abolir le bureau. Le CC soutient cette solution à l'unanimité et soumet la proposition suivante : *Le bureau de l'AD est à abolir et les travaux administratifs sont à transférer au secrétariat central AFLS.*

Le membre honoraire Ernst Schläpfer s'exprime au nom de beaucoup de membres honoraires contre cette proposition et demande à l'assemblée de refuser cette proposition du CC et de demander une meilleure solution. Le membre honoraire Charly Hofstetter s'exprime également contre la proposition et trouve dommage que le CC n'a pas pris en compte la position de la plupart des membres honoraires lors de la séance d'information à Reiden qui se sont déjà, à ce moment-là, exprimées contre cette proposition.

Pius Kaufmann, délégué de l'ISV s'exprime en faveur de la proposition du CC, c'est-à-dire en faveur de la suppression du bureau de l'AD. Il explique que des personnes ont toujours été enlevées de la base pour être déplacées vers le haut. Il demande aux personnes présentes d'écouter la base et de soutenir la proposition du CC. Le membre honoraire Johann Santschi se dit triste que le comité donne le message qu'on ne trouve plus de personnes bénévoles. Pour lui c'est un mauvais signe si les travaux doivent être transférés à un bureau professionnel. Markus Lauener remercie tous les orateurs pour leurs interventions et passe à la votation. Le total des votes donnés est de 213 voix, la majorité des deux tiers est de 142 voix. La proposition du comité central est refusé avec 100:113 voix : le bureau de l'AD reste en place sans modifications.

14.4. Approbation de la révision partielle des statuts de l'AFLS

Une commission composée de membres du CC et de membres honoraires a préparé les changements lors de deux séances. Le président du bureau de l'AD explique la procédure :

Les articles des statuts qui ont été modifiés sont présentés les un après l'autre. Suite aux décisions prises cela concerne exclusivement les articles en relation avec la nouvelle solution de communication :

- S'il n'y a pas de discussion ni de demande de modifications concernant un article modifié, celui-ci est considéré comme accepté sans votation
- S'il y a des discussions ou des demandes de changements supplémentaire concernant un article, l'article est voté directement après la discussion
- A la fin de la discussion une votation finale concernant la totalité des modifications des statuts.

Les modifications des statuts nécessitent une majorité des deux tiers des suffrages exprimés. L'Assemblée approuve la procédure.

Information : Les changements proposés ont été envoyés le 25 janvier 2019 sous forme de brouillon avec marquage en couleur par le secrétariat général aux membres honoraires et aux fonctionnaires en vue de l'AD. De ce fait seulement les points discutés sont mentionnés dans ce procès-verbal. Tous les points sont acceptés. Les statuts révisés obtiennent avec 191:1 voix la majorité des deux tiers requise et sont de ce fait largement approuvés.

15. Rapport intermédiaire FFLS 2019 Zoug

Avec le slogan « hommes au boulot « Manne a d'Arbet » le président du CO Heinz Tännler informe sur les l'avancement des travaux de préparation pour la FFLS 2019 à Zoug. Thomas Huwiler, directeur de la FFLS, présente les infrastructures et le la place de fête de 35 hectares.

16. Rapport final JFLE 2018 Landquart

Le président du CO, Sepp Föhn se limite dans sa courte présentation sur quelques haut-faits et quelques points organisationnels importants. Il exprime sa gratitude pour le grand soutien. Il se dit persuadé que la JFLE 2018 à Lanquart a été un exemple pour la relève. Paul Vogel remercie le CO au nom de toute l'AFLS et remet une grande bouteille de vin à Sepp en guise de remerciement pour le grand travail fourni.

17. Divers

La prochaine AD se tiendra le 14 et 15 mars 2020 à Pratteln.

Simon Schmid informe une dernière fois au sujet de l'organisation pour la suite de l'assemblée.

Markus Lauener remercie tous les participants et déclare l'assemblée des délégués 2019 levée à 11h27.

Bönigen / Seuzach, le 6 avril 2019

ASSOCIATION FEDERALE DE LUTTE SUISSE

Bureau de l'assemblée des délégués

Le président Markus Lauener

Le secrétaire Rolf Lussi

La version complète du procès-verbal a été approuvée par le CC lors de sa séance du 21 mai 2019 à Ersigen. La version complète du procès-verbal peut être obtenue auprès du secrétaire du bureau de l'AD, Rolf Lussi, Rietackerstrasse 12 à 8472 Seuzach – ou par email rolf.lussi@outlook.com

Wir gratulieren / Félicitations

Fredy Menzi, Basel, 80-jährig



Unser Ehrenmitglied Fredy Menzi wurde am Dienstag, 18.06.2019 stolze 80 Jahre alt. Der ehemalige Schwinger und Funktionär ist Ehrenmitglied der Verbänden Basel-Stadt, Nordwestschweiz und ESV. Fredy, auch in Zukunft viel Freude rund um den Schwingsport und alles Gute und beste Gesundheit.

Schwingerverband Basel-Stadt

André Ramseyer, Oron-le-Châtel, 95 ans



André est né le 8 juillet 1924, retraité après une activité de commerçant dans la branche alimentaire pendant de nombreuses années à Lausanne, il vit dans son chalet familial à Chesalles sur Oron où il a le grand plaisir de voir ses enfants et petits-enfants. L'Association romande, l'Association cantonale vaudoise, le comité et les membres du Club des lutteurs de Lausanne et environs transmettent les meilleurs vœux de santé et bonheur à son ami André.

Blaise Decrauzat

Fête à venir / Kommende Anlässe

Fête romande de lutte suisse

Loèche-les-Bains, 13 et 14 juillet 2019

Loèche-les Bains sera le centre d'intérêt principal pour la lutte suisse en Roman-die durant le week-end du 13 et 12 juillet. En effet, pour la première fois, le village thermal aura l'honneur d'accueillir la fête romande de lutte suisse. Le samedi, les jeunes lutteurs pourront montrer leurs talents lors de la fête des jeunes, tandis que les « méchants » s'affronteront dimanche sur les ronds de sciure. Le samedi soir sera animé par le groupe Walliser Original « z'Hansrüedi ».

Un programme d'échauffement est prévu le samedi

Cela vaut la peine de venir à Loèche-les-Bains samedi. D'une part, la fête de lutte pour les jeunes se déroulera le 13 juillet, les premières passes sont prévues dès 9h00, ou la possibilité d'effectuer une excursion sur les deux montagnes Torrent et Gemmi ou une courte randonnée à travers la passerelle de la source thermique qui en valent la peine. Dans les deux cas, des animations sont proposées. Pour préparer comme il se doit le lendemain, les eaux thermales naturelles assurent la relaxation du corps et de l'esprit. Le soir, les Walliser Original « z'Hansrüedi » mettront l'ambiance avec une musique légère. Les amateurs de danse pourront se défouler avec ce groupe connu depuis plusieurs décennies.

Des lutteurs de renommés pour dimanche

Le temps fort de ce week-end sera le dimanche, sur scène mais dans le cas présent dans la sciure. Lors de cette fête ro-

mande, les lutteurs qui se sont affrontés durant les fêtes cantonales se retrouveront sur la place de la cité thermale. Nous retrouverons également deux lutteurs invités des quatre autres associations régionales au Valais ce week-end. La participation sera très relevée. Joël Wicki, Thomas Sempach et Patrick Rübmatte sont parmi les « méchants » qui se rendent à Loèche-les-Bains. Le début des luttes est fixé à 08h30, et, après la pause pour le repas de midi et la cérémonie officielle, la passe finale est prévue aux alentours de 16h30. Et c'est après cette passe que le roi de la Suisse romande sera couronné pour la première fois. La cérémonie de remise des prix, et du « Muni » comme prix principal, avec le couronnement aura lieu après la douche des acteurs principaux de la journée. Le club de lutte de Leukerbad, qui est l'organisateur de cette manifestation, se réjouit déjà de cet événement sportif d'un art particulier.



Südwestschweizer Schwingfest

Leukerbad, 13. - 14. Juli 2019

Am Wochenende vom 13./14. Juli ist es soweit und Leukerbad verwandelt sich in eine Hochburg des Schwingsports.

Zum ersten Mal hat das Bäderdorf die Ehre, das Südwestschweizer Schwingfest auszutragen. Am Samstag, 13. Juli 2019 dürfen die Nachwuchsschwinger am Jungschwingerstag ihr Können zeigen, während am Sonntag die «Bösen» auf dem Sägemehl gegeneinander antreten. Am Samstagabend sorgt das Walliser Original «z'Hansrüedi» für Unterhaltung.

Aufwärmprogramm am Samstag

Es lohnt sich, bereits am Samstag nach Leukerbad zu kommen. Einerseits findet am 13. Juli der regionale Jungschwingerstag für den Nachwuchs mit Anschwingen um 09.00 Uhr statt, andererseits lohnt sich auch ein Ausflug auf die beiden Erlebnisberge Torrent und Gemmi oder eine kurze Wanderung durch den Thermalquellensteg. So oder so ist für Unterhaltung gesorgt. Zur Einstimmung auf den nächsten Tag sorgt das natürliche Thermalwasser für Entspannung von Körper und Seele und abends schraubt das Walliser Original «z'Hansrüedi» die Stimmung mit seiner Unterhaltungsmusik hoch. Seit Jahrzehnten schwingen Tanzbegeisterte zu seiner Musik das Tanzbein.

Grosse Namen am Sonntag

Das grosse Highlight dieses Wochenendes geht am Sonntag, 14. Juli über die Bühne oder in diesem Fall übers Sägemehl. Am Südwestschweizer Schwingfest treffen jene Schwinger aufeinander, die sich bei den kantonalen Ausscheidungsschwingfesten für das Schwingfest im Bäderdorf qualifizieren konnten. Dazu kommen noch jeweils zwei Gastchwinger aus den anderen vier Verbänden ins Wallis. Daraus ergibt sich ein Teilnehmerfeld, das sich sehen lassen kann. Zu den «Bösen», die nach Leukerbad reisen, zählen unter anderem Joël Wicki, Thomas Sempach und Patrick Rübmatter. Das Anschwingen findet bereits um 08.30 Uhr statt und dauert, mit einer Mittagspause und dem offiziellen Festakt, bis zum Schlussgang um etwa 16.30 Uhr. In ebendiesem wird, erstmals in Leukerbad, der Südwestschweizer Schwingerkönig erkoren. Die Rangverkündigung mit Krönung und einem «Muni» als Hauptpreis findet gleich im Anschluss statt. Der Schwingclub Leukerbad, der als Organisator auftritt, freut sich bereits auf einen Sportanlass der besonderen Art.

Blaise Decrauzat

Impressum

Häufigkeit

erscheint periodisch (mind. 12x im Jahr)

Print-Auflage / Online-Versand

350 Exemplare / 6700 Exemplare

Layout

Digital Druckcenter Langenthal AG |
Bahnhofstrasse 8 | 4900 Langenthal |
www.digital-druck.ch | 062 916 20 53

Druck

esv.ch

Bilder

ESV in Zusammenarbeit mit diversen Fotografen

nächste Ausgabe

Ende Juli 2019

Versammlungsberichte

Hilfskasse des Eidg. Schwingerverbandes

Mitteilungen und Beschlüsse der GV vom 9. März 2019 in Meiringen BE

Markus Burtcher, Präsident der Verwaltungskommission der Hilfskasse des eidgenössischen Schwingerverbandes konnte über 60 Genossenschaftler und Gäste in Meiringen zur ordentlichen Genossenschafterversammlung begrüßen. Einen speziellen Willkommensgruss richtet er an die neuen Mitglieder, vom SWSV den Jurassisch Kantonalen Schwingerverband und vom ISV den Tessiner Kantonalen Schwingerverband.

Bevor unser Präsident die Versammlung eröffnete, wurde in einer Gedenkminute unserem verstorbenen Kameraden Christian Jäger, Dornach der uns am 27. Januar 2019 für immer verlassen hat, die letzte Ehre erwiesen. Christian Jäger war 20 Jahre, davon 10 Jahre als Sekretär, Vertreter des NWSV im Vorstand der HK ESV tätig.

In seinem Jahresbericht liess er das vergangene Schwingerjahr aus Sicht der Hilfskasse revue passieren. Die Verwaltungskommission der HK ESV hat im abgelaufenen Jahr Richtlinien für Zahlungen aus dem Hilfsfonds und für die baulichen Massnahmen zur Unfallverhütung erlassen. Im Weiteren konnte Markus Burtcher nur positives über die Integration des operativen Versicherungsgeschäftes in die Geschäftsstelle des ESV berichten.

Im Jahr 2018 hat der Bestand der versicherten Schwinger leider um 125 auf 6095 abgenommen. Ein Rückgang muss-

te sowohl bei den Aktiven als auch bei den Jungschwingern verzeichnet werden.

Einen Rückgang im positiven Sinn durfte die Schwingerhilfskasse bei den gemeldeten Unfällen verzeichnen. Waren es im Jahr 2017 noch 109 Unfälle sank die Zahl auf 86 im abgelaufenen Jahr.

Gesunde Finanzen bei der Hilfskasse

Die Jahresrechnung 2018 schloss im Versicherungsbetrieb mit einem Gewinn von rund CHF 4'000 ab. Bei den Liegenschaften konnte ein Gewinn von rund CHF 180'000.- erwirtschaftet werden. Insgesamt konnte die Hilfskasse einen Gewinn von rund CHF 190'000.- (Vorjahr rund CHF 260'000) ausweisen. Die Rechnung der Hilfskasse und des Hilfsfonds wurden von der Versammlung einstimmig genehmigt. Die Verwaltungskommission dankt allen Organisatoren von Schwingfesten für die freiwilligen Spenden in den Hilfsfonds.

Aus dem Hilfsfonds konnten im Geschäftsjahr 2018 Unterstützungen im Gesamtbetrag von CHF 30'488.95 an unterstützungsberechtigte Schwinger ausbezahlt werden. Neu durfte im abgelaufenen Geschäftsjahr die HKESV zum ersten Mal Beiträge zur Unfallverhütung in der Höhe von CHF 20'000.- auszahlen.

An den bisher gültigen Prämien und Leistungen der Hilfskasse wird nichts verändert.

Die Wohnungen der beiden Liegenschaften in Gossau und Wetzikon waren im Geschäftsjahr 2018 ohne Unterbruch voll vermietet.

Markus Burtscher bedankt sich bei den Verantwortlichen des Schwingerkalenders für die grosszügige Unterstützung. Auch im Jahr 2018 konnten dem Hilfsfonds wieder CHF 8'000.- aus dem Verkauf des Kalenders überwiesen werden.

Im Weiteren konnte der Versammlungsleiter folgenden ehemaligen Kommissionsmitgliedern zu ihrem runden Geburtstag gratulieren: Moesching Ruedi, Carouge 75 Jahre; Buck Hans, Oberkirch 70 Jahre.

Sanierung der Liegenschaft in Gossau

Andreas Schlumpf erläutert der Versammlung anhand einer PowerPoint Präsentation die bevorstehende Sanierung der Liegenschaft in Gossau. In seinen Auskünften erklärt er genau was und wie saniert wird. Der Kostenvoranschlag beläuft sich auf CHF 600'000.- und soll aus den Eigenmitteln finanziert werden. Im April 2019 ist der Start der Sanierung festgelegt.

Jubiläum 100 Jahre HKESV

In einen kurzen Rückblick erzählt unser Präsident den Anwesenden die wichtigsten Stationen der Hilfskasse von 1919 bis 2019. Um den Geburtstag gebührend zu feiern hat sich die Verwaltungskommission entschieden, das Jubiläum nicht mit einem grossen Fest zu feiern, sondern für eine Geburtstagsfeier, an der möglichst viele teilhaben können.

Als erstes offerierte die HKESV allen Teilnehmer der AV eine süsse Überraschung. Die zweite Aktion dient der Unfallverhütung. Jeder Schwingclub im ESV erhält eine Erste-Hilfe Tasche, gefüllt mit den wichtigsten Utensilien. Zum Abschluss werden im Sommer alle aktiven und ehemaligen VK Mitgliedern zu einem Dankes Anlass eingeladen.

Zum Schluss der zügig geführten Versammlung bedankt sich Markus Burtscher bei allen für das Vertrauen, das ihm und den Mitgliedern der Verwaltungskommission entgegengebracht wird.

Die Verwaltungskommission wünscht allen Schwingerfreunden gute Gesundheit und den Besuchern von Schwingfesten viele spannende Zweikämpfe. Allen Aktiv- und Jungschwingern wünscht die Kommission schöne Erfolge und eine unfallfreie Saison. Den Klubs- und Sektionen viel Glück bei der Rekrutierung von möglichst vielen Jungschwingern.

*Hermann Wild,
HKESV*

La version française sera publiée dans le prochain numéro.